

COMMUNE DE LEZAY

(Deux-Sèvres)

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2025

Le neuf du mois de juillet deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Lezay, dûment convoqué en date du deux juillet deux mille vingt-cinq, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie de LEZAY, sous la présidence du Maire, Monsieur Olivier GAYET.

Nombre de conseillers en activité : 19
Quorum : 10
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 13

Présents : Bernard BARILLOT, Camille BILLARD, Frédérique BINET, Gérard BLAVETTE, Olivier GAYET, Olivier GEMOT, Cindy LARMOYER, Patrick MORIN, Jacqueline QUINTARD-MELOUKI, et Michaël TRIBOT.

Absents excusés : Didier DESPRETZ (qui donne pouvoir à Camille BILLARD), Yannick GIRARD (qui donne pouvoir à Olivier GAYET), Pamela LUCAS (qui donne pouvoir à Olivier GEMOT) et Sébastien SUIRE.

Absents : Philippe BERLAND, Claire FAUCON, Elisabeth MARCHAND, Nicky MARESCOT et Amandine PARVAUD.

Secrétaire : Cindy LARMOYER.

Ordre du jour :

- PVD – entrée de bourg : demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Département et de Mellois en Poitou
- CDG79 – convention d'adhésion à la plateforme « Interstis »
- Mellois en Poitou : Direction de la Prévention et Gestion des Déchets : rapport 2024
- Questions diverses
 - Point communautaire
 - Points sur les commissions communales
 - Déclaration d'intention d'aliéner
 - Agenda

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2025-42 - Requalification et aménagement de l'entrée sud-ouest du bourg de Lezay incluant une démarche de GIEP – Travaux des séquences 1&2 – Demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Département des Deux-Sèvres et de la Communauté de communes « Mellois en Poitou »

Dans le cadre du programme « Petites villes de demain », la commune de Lezay a réalisé une étude globale sur la redynamisation de son bourg. De cette étude a découlé un plan d'actions intégré dans la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de Mellois en Poitou signée le 8 février 2023.

Parmi les actions, celle qui a l'effet levier le plus fort est la requalification des entrées de bourg sud et ouest. En effet, par son effet transformatif sur la manière d'arriver dans Lezay et de rejoindre le cœur du bourg, elle est à l'amorce de toutes les autres actions.

Cette action permet d'améliorer la sécurité des habitants, de faire cohabiter de manière apaisée les mobilités motorisées et les mobilités actives, de prendre en compte les habitants les plus vulnérables (séniors et enfants), d'améliorer la gestion des eaux pluviales et l'adaptation au changement climatique, tout en revalorisant l'identité paysagère du bourg liée au marais. Au printemps 2024, une étude de maîtrise d'œuvre a démarré pour réaliser la conception des entrées de bourg sud et ouest de Lezay.

Cette conception intègre deux démarches volontaristes du point de vue social et environnemental, grâce à une concertation renforcée avec les habitants et les partenaires :

- La gestion des eaux pluviales : infiltration des eaux avant pollution par lessivage des sols, recharge des nappes, limitation des inondations liées à l'imperméabilisation...
- Une démarche d'urbanisme favorable à la santé prenant en compte : mobilités, accessibilité, sécurité, santé physique et mentale, lien social, émancipation et autonomie, accès aux équipements commerces / éducation / santé / culture / sport...

L'avant-projet et un estimatif des coûts des travaux pour les séquences 1 et 2 ont été présentés au comité de pilotage le 10 avril 2025. La présentation de l'avant-projet aux habitants puis sa validation en conseil municipal est programmée pour septembre 2025.

Cette étape permettra de passer à la seconde phase opérationnelle du projet : les travaux.

A ce stade de la conception du projet, et en l'état actuel des subventions mobilisables, le plan de financement du projet est le suivant :

Travaux	Montant estimatifs des travaux	Subventions à solliciter	Montant des dépenses éligibles / Assiette de calcul subventions	Taux d'intervention	Montants demandés
Maitrise d'œuvre travaux	60 000 €	Etat : DETR	1 000 000 €	40%	400 000 €
		Etat : Fonds verts / Renaturation des villes	290 820 €	80%	232 656 €
Travaux séquences 1&2	1 300 000 €	Agence de l'eau Loire Bretagne 12e programme / Fiche action PLU_1 : Infiltrer les eaux pluviales en zone urbanisée en privilégiant la	290 820 €	60%	174 492 €

		végétalisation			
		Département 79 : CADS / RD en aggro (30% de 200 000 € HT maxi sur RD en agglomération) Séquence 1	200 000 €	30%	60 000 €
		Département 79 : CADS / RD en aggro (30% de 200 000 € HT maxi sur RD en agglomération) Séquence 2	200 000 €	30%	60 000 €
		Département 79 : Programme Solidarité Départementale pour les communes	50 000 €	/	50 000 €
		CC Mellois en Poitou - Fonds du projet de territoire	100 000 €	/	100 000 €
Total Travaux HT	1 360 000 €	Total Subventions attendues			1 077 148 €

Taux de subventions envisagé pour le projet

79%

**Reste à charge pour la commune /
Emprunt**

282 852 €

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Valide le plan de financement prévisionnel du projet,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer et à déposer les demandes de subvention suivantes :
 - auprès du Département des Deux-Sèvres au titre du contrat Ambition Deux-Sèvres (CADS) « Sécurisation des routes départementales en agglomération » et au titre du Fonds de solidarité départementale pour les communes,
 - auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, au titre du 12^e programme (fiche action PLU-1 Infiltrer les eaux pluviales en zone urbanisée en privilégiant la végétalisation,
 - auprès de la Communauté de communes « Mellois en Poitou » dans le cadre du fonds du projet de territoire.

Délibération n° 2025-43 - Adhésion à la plateforme collaborative « Interstis » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres et aux services déployés pour l'accompagnement des secrétaires généraux de mairie dans les communes de moins de 3 500 habitants

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.452-38, L.452-40 et L.452-44 ;

Monsieur le Maire explique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres (CDG79), au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles, a lancé dès 2022, en partenariat avec l'Association départementale des Maires des Deux-Sèvres (ADM79), un Plan d'actions « *Secrétaires de mairie : un métier d'avenir dans les Deux-Sèvres* ».

Pour rappel, ce Plan d'actions comprend 4 axes distincts : **FORMER – SOUTENIR – OUTILLER – VALORISER**. De nombreux projets et réalisations ont pu voir le jour autour de ce métier essentiel pour nos territoires ruraux qu'est celui de secrétaire général de mairie, à l'exemple de la création en septembre 2023 d'un diplôme universitaire dédié ou du recrutement d'une cheffe de projet spécifique.

S'inscrivant pleinement comme une action phare de son Plan d'actions, le CDG79 va maintenant déployer et consolider le réseau départemental des secrétaires généraux de mairie pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Le déploiement de ce réseau départemental se fera en complémentarité avec les initiatives en place sur chaque intercommunalité. A ce titre, il s'appuiera notamment sur une plateforme logicielle INTERSTIS, autour d'espaces collaboratifs différenciés et totalement indépendants les uns des autres, avec :

- Un espace dédié au réseau départemental.
- Un espace dédié à chaque réseau communautaire.

La plateforme collaborative permettra ainsi aux secrétaires généraux de mairie d'accéder à l'espace intercommunal dont leur commune dépend, ainsi qu'à l'espace du réseau départemental des secrétaires généraux porté par le CDG79.

Pour que son Plan d'actions puisse s'inscrire dans le temps et s'ancrer sur le département, le CDG79 propose aux communes concernées un « pack adhésion » sur la base de tarifs forfaitaires annuels selon les strates de population et conformément au projet de convention ci-annexé :

- | | |
|---------------------------------------|------------|
| - Communes de moins de 500 habitants | : 100 €/an |
| - Communes de 500 à 999 habitants | : 150 €/an |
| - Communes de 1 000 à 2 000 habitants | : 200 €/an |
| - Communes de 2 001 à 3 500 habitants | : 300 €/an |

Considérant l'intérêt pour la commune et son secrétaire général de mairie de bénéficier, dans le cadre du Plan d'actions « *Secrétaires de mairie : un métier d'avenir dans les Deux-Sèvres* », de la dynamique et des actions proposées par le CDG79, notamment autour du réseau départemental,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE :

- ✓ D'ADHERER, à compter de l'exercice budgétaire 2025, au « pack adhésion » relatif au plan d'actions « secrétaires généraux de mairie » du CDG79, dont le forfait est fixé pour 2025 au tarif de 300 € pour la commune ;
- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention d'adhésion et tous les documents afférents à ce dossier ;
- ✓ D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget.

Délibération n° 2025-44 - Approbation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Considérant :

- La nécessité d'assurer une gestion efficace et transparente des services publics d'élimination des déchets ;
- Le rapport annuel 2024 présenté par la direction de la prévention et gestion des déchets de la communauté de communes « Mellois en Poitou », qui détaille le coût et la qualité du service rendu aux usagers ;
- L'importance de l'implication des élus dans la prise de décision concernant les services publics locaux.

Le Conseil Municipal, après avoir en pris connaissance, à l'unanimité :

- ✓ Prend acte du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.

Questions diverses

Déclaration d'intention d'aliéner : la commune n'opère pas son droit de préemption sur les quatre transactions présentées.

CIAS : l'Ephad fondation Dussouil traverse des difficultés financières dues notamment aux charges de personnel non titulaire (contractuel, intérimaire), à l'augmentation du prix des fournitures alimentaires et au faible tarif d'aide sociale versée par résidents : 50 €/jour, alors que le coût journalier est de 65 € (=déficit de 15 € / jour / résident).

PLUIH : l'arrêt a été prononcé par le conseil communautaire. Les conseils municipaux doivent à présent en délibérer (Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil municipal). Quelques modifications vont être proposées. Une enquête publique suivra.

Commission communication : le projet du futur site internet communal sera présenté pendant l'été. La distribution du P'tit Bulletin n°44 est en cours.

Commission bâtiments-voirie : l'aménagement du virage de la voie d'accès au cimetière a débuté. Des travaux de peinture routière vont suivre.

Agenda :

- 14 juillet à 11h : cérémonie citoyenne avec les aînés de l'Ehpad
- 14 juillet : installation des tables/bancs dans le parc (matin) : animation à partir de 17 h
- 25 juillet : cinéma en plein air dans le parc H. Canon (film « Wonka »)
- 27 juillet : fête des traditions populaires
- 3 août : vide grenier de l'USL (stade)
- 5 août : visite du marché aux bestiaux
- 22 août : don du sang
- 22-24 août : foire agricole
- 6 septembre : forum des associations
- 17 septembre à 20h30 : conseil municipal
- 19-20 septembre : 80 ans de la Libération : conférence, parcours
- 28 septembre : festival de l'accordéon

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Délibérations prises lors du Conseil du 9 juillet 2025 :

2025-42	Requalification et aménagement de l'entrée sud-ouest du bourg de Lezay incluant une démarche de GIEP – Travaux des séquences 1&2 – Demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Département des Deux-Sèvres et de la Communauté de communes « Mellois en Poitou »
2025-43	Adhésion à la plateforme collaborative « Interstis » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres et aux services déployés pour l'accompagnement des secrétaires généraux de mairie dans les communes de moins de 3 500 habitants
2025-44	Approbation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Président	La secrétaire
Olivier GAYET	Cindy LARMOYER